

# — Séance du 6 juillet 2023 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Delphine CALAIS.

**Absents avec pouvoir :** , Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT, Gérald BRÉZIN à Alain CARPENTIER, Véronique VAAST à Delphine CALAIS, Claudine LEQUIEN à , Lysiane CAPON.

**Absent :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Secrétaire de séance :** Delphine CALAIS.

Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

• Le jury des villes et villages fleuris de France a parcouru la commune le mercredi 5 juillet 2023 ; ce dernier a semblé enchanté par sa visite ; un grand remerciement à Jean-Paul Pierre pour la réalisation de la vidéo ainsi que la confection des brochures, aux employés communaux et à leur responsable Christophe Saint Solieux, Ophélie et Charlotte pour le jardin potager au centre de loisirs, Sandrine et Nicolas Guillou verdict le 17 ou 18 octobre.

## **Pose d'une plaque salle des mariages en hommage à Jean Moulin**

Monsieur le maire donne lecture d'une demande d'André Sehet concernant la mise à l'honneur de Jean Moulin sur la commune où ce dernier s'est rendu à Picquigny en 1935 à l'occasion d'un conseil de révision dans la salle du conseil.

En juillet 2024, seront célébrés les 90 ans de la prise de fonction de Jean Moulin au poste de secrétaire général de la préfecture.

Il est donc proposé à la commune d'honorer Jean Moulin par la pose d'une plaque dans la salle des mariages.

Entendu les explications du maire et après en voir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la pose de cette plaque qui serait financée par la commune, les racines calcéennes et les amis de la collégiale.

## **Redevance d'occupation du domaine public : Orange ENEDIS et GRDF**

Le conseil municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public de la manière suivante :

- ORANGE : 907 €
- ENEDIS : 234 €
- GRDF : 344 €

## **Recensement population 2024 : recrutement d'un coordonnateur communal et création de trois postes d'agent recenseur**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qu'à ce titre, il convient de désigner un coordonnateur communal et de créer trois postes d'agent recenseur.

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Marie-Josée Dilly en tant que coordonnateur communal de recensement et de créer trois postes d'agent recenseur sur la commune .

## **Projet de panneaux photovoltaïques sur l'école de la Vigne : poursuite ou non du projet**

Monsieur le maire donne lecture de l'étude menée par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme sur une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur l'école de la Vigne ; le rapport fait état d'un réel potentiel en production d'énergie ; des aides peuvent être obtenues pour le financement de cette installation.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de l'étude afin de statuer définitivement sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre l'étude du projet afin de pouvoir le concrétiser.

## **Caisse d'allocations familiales : convention territoriale globale de service aux familles 2023-2027**

Monsieur le maire donne lecture de la convention territoriale globale de services aux familles 2023-2027 ayant pour objet de définir le projet stratégique global du territoire ainsi que des modalités de mise en

œuvre et devant être signée entre la communauté de communes Nièvre et Somme, la CAF et les communes.

Entendu les explications, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise le maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

## **Décision budgétaire modificative n° 1**

Les membres de l'assemblée votent la décision budgétaire modificative n° 1 telle que définie ci-après :

### • fonctionnement :

- Total recettes de fonctionnement .....	0
681 : dotations aux provisions et amortissements .....	- 37 653
681 : dotations aux provisions (réelle) .....	+ 674
6811 : dotations aux amortissements (ordre) .....	+ 36 979
- Total des dépenses de fonctionnement.....	0

### • Dépenses d'investissement :

21538-402 : modernisation éclairage public La Garenne et JJ Rousseaux .....	25 098,00
21538-408 : effacement réseaux rue J. Choquet : .....	- 28 674,00
204182 : travaux FDE .....	+ 53 772,00
204182 : travaux FDE (ordre) .....	139 184,51
165 : dépôt et caution .....	50,00
- Total dépenses section investissement : .....	139 234,51

### • Recettes d'investissement :

21538 : travaux FDE .....	139 184,51
2804182 : amortissements des immobilisations .....	6 979,00
28041512 : amortissements des immobilisations .....	- 37 653,00
10226 : taxe aménagement .....	724,00
Total recettes section investissement .....	139234,51

## **Encaissement chèques**

À l'unanimité, le conseil municipal décide de l'encaissement des chèques suivants :

Un chèque d'un montant de 1291,01 € des assurances AMP en couverture d'un sinistre survenu sur l'escalier au bas de la rue des Chanoines.

Plusieurs chèques pour un montant total de 775 € de dons pour la course du 13 juillet.

Un virement de 200 € pour la course du 13 juillet

un chèque de 184,19 € de Picquigny Pétanque pour le remboursement d'achat de coupes

## **Location salle pour les lotos : fixation des tarifs de location au 1er août 2023**

Sur proposition du Maire, l'assemblée délibère sur l'augmentation des tarifs de location de salles aux organisateurs de loto à compter du 1er août 2023 et de les fixer à 280 € par jour au lieu de 250 € actuellement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette augmentation à compter du 1er août 2023 et fixe la location à 280 € / jour.

## **SITAE : rapports du service eau et assainissement 2022**

Sur présentation d'Antony DELVILLE, l'assemblée étudie les rapports du service eau et assainissement pour l'année 2022. Il est à noter une augmentation du prix de l'eau de 6,55 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les dits rapports pour l'année 2022.

## **Mise en place du jury pour le concours des maisons fleuries**

Sont retenus pour la constitution du jury pour le concours des maisons fleuries : Jean-Paul PIERRE, Alain CARPENTIER, Jeannine BENOIT, Delphine CALAIS, Claudine LEQUIEN et Guillaume FLAHAUT.

La visite dans les rues de la commune aura lieu le mercredi 19 juillet à 17 h 30.

### **Vote sur le projet d'antenne SFR au stade Paul Fourquier**

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente réunion au cours de laquelle avait été évoquée la pose d'une antenne relais SFR sur un terrain appartenant à la commune attenante au terrain de football. Cette installation suscite d'ores et déjà des inquiétudes quand à l'implantation située entre 500 et 600 mètres du groupe scolaire.

Les rapports sanitaires et études menées par l'organisation mondiale de la santé se veulent rassurant à ce sujet.

Il convient dès aujourd'hui de décider de la poursuite ou non du projet, tout en sachant que la route est encore longue jusqu'à son installation ; Une information de la population va être diffusée et pourquoi pas une consultation.

Dans certaines zones de la commune, on constate une mauvaise réception du réseau pour les téléphones mobiles ; cette antenne serait installée afin de couvrir les zones blanches de la commune.

Dans bon nombre de villes, les antennes sont installées sur les immeubles.

De plus, les directives de couvrir les zones blanches émanent de l'Etat et obligent les opérateurs de téléphonie mobile à le faire.

Donc, le risque en cas de refus de la commune est que cette antenne soit installée sur un terrain privé peut être au milieu des habitations.

Une décision est prise aujourd'hui non pas pour l'implantation mais pour la poursuite ou non du projet ; des réunions d'information seront organisées avec la société devant installer cette antenne.

Monsieur le Maire conclut en déclarant : la route est encore longue et les études de couverture ne sont qu'à l'ébauche ; rien n'est fait.

Le conseil municipal décide de passer au vote quant à la poursuite de l'étude du projet. Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend la décision par 13 voix pour et une contre de continuer les investigations.

### **Communications diverses**

La parole est donnée aux conseillers :

- Antony DELVILLE déclare avoir assisté à une réunion avec TRINOVAL au cours de laquelle a été évoqué le fait de réduire les déchets ménagers de manière conséquente, la taxe d'enfouissage étant très élevée ; des solutions sont recherchées afin de réduire le tonnage des ordures ménagères et de valoriser au mieux le recyclage.
- Jean-Paul PIERRE indique une hausse significative de la fréquentation du centre de loisirs ayant obligé à fermer l'accès au centre les mercredi 12 juillet et 9 août pour les voyages ;
- Frédéric DELPORTE demande si des ralentisseurs ne pourraient pas être installés dans la rue Jean-Jacques Rousseau
- Alain CARPENTIER signale des problèmes de stationnement rue du 60e RI neutralisant pratiquement les trottoirs côté droit en allant vers la gare et demande si le stationnement ne devrait pas avoir lieu côté gauche sur le pont tout en sachant que le stationnement est interdit sur les ponts.
- Guillaume FLAHAUT dit avoir assisté au conseil d'école ; pas de problème ; Monsieur le maire signale le départ de MME POCHET et de MME FOLIN
- Jeannine BENOIT avec le club de la détente se sont rendus à la cantine afin de déjeuner avec les enfants ; satisfaction pour les jeunes et moins jeunes ; les enfants du centre aéré visiteront le club des aînés deux mardis après midi et participeront à des jeux et au goûter avec les anciens.